

N° 2013/062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUZILLÉ
SÉANCE DU 07/11/2013

L'an deux mil treize, le sept du mois de novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bouzillé s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Bouchereau Brigitte, Maire, suite à sa convocation en date du 31 octobre 2013.

Étaient présents : Brigitte Bouchereau, Daniel Crespin, Emmanuel de Saint Pern, adjoints, Agnès Passelande, Christophe Brébion, Marie-Annie Pelé, Marie-Jeanne Guiet, Jean-Bernard Bourdais, Nicolas Turounet, Michel Bretin, François-Marie Pelé, Béatrice Terrien.

Absents excusés : Jean-Pierre Mauduit donne pouvoir à Brigitte Bouchereau, Philippe Fribault donne pouvoir à Christophe Brébion.

Monsieur Nicolas Turounet a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 14
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 20/11/2013.

Nombre de membres présents : 12

Date de la convocation : 31/10/2013



- AVIS SUR LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA CHAPELLE SAINTE-SOPHIE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-25

VU le Code du Patrimoine et notamment les articles L.621-1 et L.621-30

VU le Code de l'Environnement : articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants

VU la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (art 236)

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars 2013 décidant de mettre à l'enquête publique le projet de modification du périmètre de protection au titre des monuments historiques de la Chapelle Sainte-Sophie dans le cadre de la révision du PLU

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2013 décidant d'ajouter aux statuts de la Communauté de Communes du canton de Champtoceaux la compétence pour l'élaboration et la gestion du plan local d'urbanisme

Vu l'arrêté sous-préfectoral en date du 24 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du canton de Champtoceaux

Entendu le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur

Considérant que le projet de modification du périmètre de protection au titre des monuments historiques de la Chapelle Sainte-Sophie dans le cadre de la révision du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être proposé pour avis aux Conseillers Municipaux, avant transmission du dossier à la Communauté de Communes

Après délibération, il est décidé de voter à bulletin secret. Un avis favorable au projet de zonage se traduit par un OUI, un avis défavorable par un NON.

Après décompte des bulletins et dépouillement, Madame le Maire annonce le résultat, à savoir :

- OUI : dix (10) voix,
- NON : une (1) voix,
- Nul : trois (3) voix.

Le dossier sera transmis pour validation à la Communauté de Communes.

Pour extrait conforme au registre

A Bouzillé, le 07 novembre 2013

Le Maire,



Brigitte BOUCHEREAU



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'An Deux Mille treize, le **vendredi 29 novembre à dix huit heures**, le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Champtoceaux, sous la présidence de Monsieur André MARTIN, Président.

Présents : (23)

Brigitte **Bouchereau**, Jean-Pierre **Mauduit**, Jean-Yves **Bourgeois**, Philippe **Gillis**, Simone **Marchand**, Marie-Thérèse **Croix**, Pierre **Mousseau**, Gilles **Collin**, Jean-Pierre **Moreau**, Marie-Christine **Lecomte**, Mireille **Dalaine**, Sylvain **Picot**, Gildas **Mainguy**, Anne **Guilmet**, Jean-Michel **RIVET**, Alain **Gibouin**, Serge **Gravoil**, Laurent **Lecat**, André **Martin**, Daniel **Moreau**, Danielle **Bréchet**, Daniel **Pinier**, Gérard **Bouchereau**.

Absents avec pouvoir (1) : Daniel **Crespin** donne pouvoir à Jean-Pierre **Mauduit**.

Absents sans pouvoir (2) : Gilbert **Garnier**, Joël **Terrien**.

APPROBATION -PERIMETRE PROTECTION « CHAPELLE STE SOPHIE » dans le PLU de BOUZILLE

Monsieur le Président rappelle que

- le Préfet de Maine-et-Loire a validé, par arrêté en date du 24 septembre 2013, la modification des Statuts par laquelle la compétence «élaboration et gestion d'un plan local urbanisme » a été transférée par les Communes à la Communauté de Communes ;
- lors de la réunion du Conseil Communautaire du 27 septembre 2013 le bureau d'études « Citadia » d'Angers a été retenu pour l'élaboration d'un « PLUi » ;
- la réalisation d'un diagnostic agricole a été confiée ce même 27 septembre 2013 à la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire.

Il donne ensuite le détail du calendrier de cette démarche :

1^{ère} Phase :

- Entre décembre 2013 et janvier 2014 : collecte des données dans toutes les communes et rencontre pour la commune de Bouzillé des représentants de l'association «des jardins aujourd'hui et demain» ainsi que des habitants concernés (quartier par quartier) des 7 zones identifiées pour les futurs projets urbains ;
- Janvier - février 2014 : livraison par le CPIE /CITADIA du projet de méthode d'élaboration de la « trame verte, trame bleue » ;
- De janvier à février 2014 : les représentants de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire rencontreront les acteurs du monde agricole commune par commune.
- 28 février 2014 : livraison du pré-diagnostic du PLUi qui sera ensuite à compléter et approfondir par les nouvelles équipes municipales élues en mars prochain.

2^{ème} Phase :

- forum d'informations pour les nouveaux élus en mai 2014 ;
- réunion en juin 2014 avec les personnes publiques associées
- réunion publique pour présentation du diagnostic PLUi en juillet 2014.

Monsieur le Président rappelle également que lors de l'assemblée générale du 9 avril 2013 à laquelle était convié l'ensemble des élus municipaux, il a été clairement indiqué que le lancement du « PLUi » ne remettrait pas en cause les travaux en cours au sein des Conseils Municipaux et que la Communauté de Communes se prononcerait uniquement et conformément aux avis rendus par les communes concernées. Les cas identifiés de travaux en cours ont été recensés sur les communes de Champtoceaux, Bouzillé et Saint Laurent des Autels.

4/4
-A l'issue de cette présentation, le Président présente au vote la délibération se rapportant au périmètre de protection au titre des monuments historiques de la «Chapelle St Sophie» dans le PLU de la commune de Bouzillé.

Avant de procéder au vote, les élus sont invités à s'exprimer sur ce sujet.

Dans le même sens qu'indiqué par le Président, Gilles Collin précise, que lors de l'assemblée générale d'avril dernier, un engagement clair avait été pris afin d'entériner le travail des élus communaux pour les PLU en cours d'élaboration et près d'être validés avant la prise de compétence de la Communauté de Communes. Gilles Collin souhaite qu'on confirme cette position.

Pierre Mousseau demande des explications sur les zonages posant problèmes dans le PLU de la commune de Bouzillé et sur le vote municipal. Brigitte Bouchereau rappelle què la question posée aux élus de la commune de Bouzillé était la suivante : « *poursuit-on la validation du document d'urbanisme élaboré ?* ». Pour cette première délibération, il y a eu 8 voix pour et 6 contre. Puis une deuxième délibération a été validée par 10 oui, 3 abstentions et 1 non donnant un avis favorable pour « *la validation du PLU avec une demande de poursuite du travail immédiat sur les 7 zones identifiées pour les futurs projets urbains* ».

A l'issue de cette discussion, par vote à bulletin secret (24 votants) 19 oui, 4 blancs et 1 non, le Conseil décide d'approuver :

- le périmètre de protection au titre des monuments historiques de la «Chapelle St Sophie», dans le PLU de Bouzillé conformément à la délibération n°2013/062 prise par la commune de Bouzillé ;

Pour copie conforme
A Champtoceaux le 04/12/2013
Le Président,
André MARTIN



2013-1-4-2911**Identifiant FAST :** ASCL_2_2013-12-05T11-23-02.00 (MI75045282)**Identifiant unique de l'acte :** 049-244900783-20131129-2013-1-4-2911-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** périmètre protection chapelle ste Sophie PLU Bouzillé**Date de décision :** Nov 29, 2013 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols**Acte :****Préparé** Date **05/12/13** à 11:22Par **HAIE Catherine****Transmis** Date **05/12/13** à 11:23Par **HAIE Catherine****Accusé de réception** Date **05/12/13** à 11:46